

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 686

Artikel: Les femmes françaises ont voté

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grande couture; VIGNET, Carmen, modes, Wiegandt, Andrée, grande couture (Candidates de la liste d'entente du Comité féminin d'action et du groupement professionnel).

(O.) DESCLoux, A. piqueuse, GORGERAT, fourreuse, KUNG, Cécile, fourreuse, LANG, couturière, PALLUD, carderie, RAPIN, raseuse. (Vientent toutes 6 en tête de liste, candidates de l'Union des Syndicats.

GROUPE VIII (Arts graphiques). (P.) MURI, L. libraire, HERMENJEAT, photographe (Liste d'entente du Comité féminin d'action et du Groupement professionnel).

GROUPE IX (Transports, jardinage, etc.) (P.) AUDESSET, camionnage, FLEURIOT, fleuriste. (Liste d'entente du Comité féminin et des groupements professionnels).

GROUPE X (Commerce, banques, etc.) (O.) RICARD, Graz. (Liste des groupements professionnels).

GROUPE XL (Carrières libérales, ménagères, etc.) (P.) AUDEUD, Anne, oculiste, FATIO DESSERT, Y. maîtresse de maison, ZIMMERMANN-JACOBI, maîtresse de maison, LAMBOSSY, E., médecin-dentiste, LESCAZE, A., maîtresse de maison, (Liste du Comité féminin d'action et du Comité d'entente).

(O.) SOLDINI, institutrice (passe en tête de liste, candidate de l'Union des Syndicats), BUIDEL, Danielle, secrétaire, candidate du Comité féminin d'action et des corporations).

GROUPE XII (Campagne). Cercle de Pregny-Gd-Saconnex (P.) GIGNOUX, Jeanne (Liste du Comité féminin d'action); Cercle de Chêne: WERNER-FLOURNOY, A. (P.) (Liste d'entente).

N. B. Mmes Schmidt-Allard (P.) (Groupe II) et Brustlein (P.) (Groupe X) dont notre précédent numéro annonçait la candidature s'étaient désistées avant les élections.

Les femmes françaises ont voté

Mme M. Volait-Méautis, une Fribourgeoise devenue Française par son mariage avec M. Volait, professeur de philosophie à Lausanne, décédé il y a une vingtaine d'années, et fixée dès lors près de Grenoble, nous écrit sa joie d'avoir été nommée conseillère municipale à la Tronche (Grenoble). Elle est mère de huit enfants, a eu un gendre prisonnier pendant cinq ans, a un fils blessé dans un hôpital militaire et un autre soldat dans l'armée française occupante.

«...Je me suis toujours intéressée au vote des femmes, écrit-elle; vous aviez raison de dire que la Suisse serait le dernier pays à l'adopter...»

Nous félicitons Mme Volait pour sa nomination, car elle est très capable et nous déplorons que son pays d'origine soit si retardé.

S. B.

La petite ville française de Pont de Roide, près de la frontière suisse, vient de se donner un nouveau maire en la personne de Mme Garnier qui s'est acquis de nombreux titres à la confiance des électeurs... et des électrices.

Et Mme Malatterre-Sellier, de passage à Genève pour trois fois vingt-quatre heures nous a dit, elle aussi, bien des choses intéressantes, sur lesquelles le temps nous manque pour revenir aujourd'hui. Cela sera pour notre prochain numéro.

A travail égal, salaire égal

(suite de la 1^{re} page)

Les femmes n'ont jamais manqué de courage, de patience, de capacités et de conscience, mais deux guerres ont prouvé que ces qualités — réservées autrefois au foyer — ont autant de valeur hors de la maison. Cela a été démontré à l'évidence lors de la première guerre mondiale et la contribution féminine a conduit à l'égalité politique. La contribution beaucoup plus étendue fournie par les femmes dans cette guerre-ci, à l'industrie, au commerce et aux divers services publics, leur donne le droit de préten-

dre à l'égalité économique. Elles réclament — et méritent — le même taux de salaire pour l'homme et la femme accomplissant le même travail avec une habileté équivalente. La première tâche de la Commission Royale (espérons qu'elle l'accomplira) sera donc de faire passer dans la pratique un principe depuis longtemps accepté en théorie.

Le gouvernement envisage actuellement deux mesures qui détruisent quelques-uns des arguments les plus forts employés jusqu'ici contre la revendication des femmes « A travail égal, salaire égal »: Premièrement, une politique d'emploi intégral de la main-d'œuvre ne peut être basée sur la discrimination des sexes. En effet, s'il est moins onéreux d'employer des femmes, la tendance sera de ne pas employer d'hommes puisque le rendement sera le même, tandis que le salaire ne le sera pas. Deuxièmement, les allocations familiales nivelleront les inégalités économiques entre les travailleurs ayant charge de famille et ceux qui n'en ont pas. Comme complément de ces mesures, il faudrait envisager un ajustement des impôts ainsi que la fourniture de repas scolaires.

Une autre mesure nécessaire — principalement dans les services de l'Etat — serait de lever l'interdiction d'employer des femmes mariées. Cela a été fait dans l'enseignement, mais pas encore dans les services civils. L'appui déjà donné par 150 membres du Parlement — de tendances politiques fort diverses — à une motion figurant à l'ordre du jour fait espérer que, bientôt, cette relique de l'époque victorienne disparaîtra. Quelle raison en effet peut-il y avoir de priver l'Etat de travailleuses expérimentées, dont les facultés et la compréhension ont pu être développées par la vie de famille, simplement parce qu'elles sont mariées? Une administration qui, dans beaucoup de ses départements, doit s'occuper des relations entre les membres de la communauté ne peut que gagner à employer des femmes mariées. Cet argument fut décisif en ce qui concerne l'enseignement.

Après tout, ces questions concernent les hommes aussi bien que les femmes, toute considération d'équité mise à part. L'expérience de ces années de guerre a prouvé que l'égalité de salaire garantit les intérêts de l'homme. L'A.E.U. (Amalgamated Engineering Union) admet les femmes comme membres et leur alloue les tarifs réservés à la main-d'œuvre qualifiée. Les syndicats ont adopté le «tarif pour le travail» comme ligne de conduite officielle.

Mais les réformes sont lentes dans la machine

administrative! Plus que toute autre nation, la Grande-Bretagne a, pendant la guerre, mobilisé la main-d'œuvre féminine, et avec quel succès! Cette main-d'œuvre sera-t-elle gaspillée en vertu d'un vieux préjugé et d'une injustice quand on en aura besoin pour accomplir les tâches de la paix? C'est maintenant qu'on peut arriver à chances égales et salaire égal. L'intérêt national ne peut qu'être desservi par une injustice à l'égard d'une partie de la communauté et aucune nation n'a jamais pâti pour avoir redressé un tort.

H. H.

L'idée marche à Lucerne aussi!

Une bonne nouvelle nous parvient de Suisse Centrale: une motion signée par deux députés catholiques et un député libéral, (le Dr. Muller-Turcke, le mari de notre amie, la présidente de la Section lucernoise pour le suffrage) vient d'être déposée au Grand Conseil, demandant la possibilité d'étendre aux femmes le droit de vote et d'éligibilité en matière publique, tant cantonale que communale. Cette motion, qui surprendra agréablement ceux qui se représentent Lucerne souvent en arrière, prudente à l'excès et sans entrain! sera discutée, nous écrit-on, dès l'automne.

Toutes nos félicitations pour cette bonne nouvelle aux suffragistes lucernoises, et tous nos vœux de succès. Car plus s'allonge la liste des cantons où le suffrage féminin cesse d'être une théorie abstraite et lointaine pour devenir une réalité qu'il faut discuter, plus le moment approche où la situation incroyable de la Suisse à l'égard de ses ressortissantes finira par se transformer.

Une invasion féminine au Grand Conseil bernois!!

...Est-ce un chœur de campagne en excursion? ou des ménagères en promenade printanière?... telle est sans doute la question que se posait, non seulement «l'homme», mais encore «la femme de la rue», l'autre mercredi, lorsque un cortège imposant de plus d'une centaine de femmes traversa en bon ordre les rues de la cité bernoise, en se dirigeant vers l'Hôtel de ville. «Ah! disaient en branlant la tête quelques initiées, le suffrage féminin...»

officielles et a pu établir que 42 femmes seulement font partie de commissions scolaires (il y en a à peu près 250 dans le canton; 12 siègent dans les commissions d'apprentissage; 170 sont inspectrices des enfants placés (fonctions bénévoles) il y a 1 femme sur 16 membres dans la commission cantonale du chômage, 1 sur 9 dans la commission de contrôle des films cinématographiques, 1 sur 9 membres dans la commission contre la tuberculose, 41 sur 2378 membres des commissions communales ou intercommunales d'assistance; 25 sont membres des tribunaux de prud'hommes sur 421 juges. La Chambre pénale des mineurs compte une femme juge et une suppléante. Ce sont des chiffres toujours intéressants à considérer et qui prouvent qu'il y a un long chemin entre le pouvoir et le faire, entre la possibilité d'être nommée et le fait d'être nommée.

L'assemblée s'est réjouie des progrès faits par le suffrage féminin dans les pays qui nous entourent, de la nomination des conseillères municipales françaises et a déploré que la Suisse soit le seul pays qui ignore le suffrage féminin.

Mme Clarisse Francillon (Villette), la romancière bien connue, l'auteur de *Chronique locale*, de *Coquillage*, de *Béatrix* et *les insectes*, membre de la section lausannoise, avait bien voulu parler aux suffragistes du *Romancier* et de ses mondes, sujet passionnant, exposé avec une belle intelligence, qui aurait mérité un public plus étendu. Précédant par petites touches, comme dans ses romans, Mme Francillon nota des détails, des phrases entendues par hasard, des objets qui s'imposent à un certain moment, qui s'inscrivent dans la mémoire du romancier et qui, à point nommé, sont utilisés au cours de la création. Le romancier parcourt ainsi, tel Dante en enfer, des cercles magiques où s'inscrit son œuvre, qui lui est dictée; c'est alors le roman libérateur où l'auteur déverse son cœur, ses pensées, son tourment ou sa joie. Mme Francillon est encore des remarques pertinentes sur les difficultés du style, sur la technique qui répond à une nécessité profonde, sur la cadence intérieure qui tient de la magie, sur l'artiste qui modèle son époque, qui la rend plus vivante que n'est la réalité.

...et montreuises

Le groupe montreuisien de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, en sommeil depuis le départ de Mlle M. Kammacher, dentiste, pour Nyon, s'est reconstitué, le 12 mars, à l'occasion d'une causerie faite par Mlle A. Quinche, présidente cantonale. La nouvelle présidente est Mlle Co-chard, à Fontanivent. Cette nouvelle rejoint les membres de l'Association.

S. B.

Papiers Peints
ALBERT
DUMONT
19 B^e HELVETIQUE



Bonnard
Nouveautés
TISSUS
LAUSANNE

Le milieu familial conditionne étroitement le développement d'un artiste, c'est chose certaine. L'enfance que Mme Corinna Bille a vécue à Sierre, dans une vaste maison baroque qui ressemblait à une église, l'a préparée à sa vocation d'écrivain. Ses longues randonnées en voiture à âne ou en traineau dans la forêt de Finges où «il y a encore des traces de brigands», les baignades avec ses cinq frères et sœurs, sur les plages sablonneuses du Rhône ou dans le vert lac de Géronde, les étés qu'elle passait, à Chandolin, courant les pâturages parmi les troupeaux noirs, ont développé son sens du pittoresque et du mystère. Les lectures que, devant le feu de cheminée, lui faisaient sa mère — le *Livre de la jungle* et les contes d'Andersen — ou son père — *Don Quichotte*, *Jérémias* Goethe, — les légendes valaisannes que lui contaient ses vieilles tantes ont nourri son imagination. La fantaisie et une certaine joie de vivre étaient bannies du couvent de Dominicaines où elle fut mise à quatorze ans. Mais c'est dans cette autiste maison que, pour sa consolation, elle découvrit, en des volumes tachés de roux, Molière, Boileau et La Fontaine.

Son rêve, c'était d'écrire un jour des histoires pour enfants — en fait, elles sont plutôt pour grandes personnes — et d'aller à Paris, ce qui ne manqua pas. C'est à Paris qu'elle vécut avec son mari, tour à tour acteur de cinéma ou membre de la troupe de Dullin. Ensemble, certain été, ils campèrent en Bretagne, dans des forêts pleines de mystère et de solitude, et sur la plage du Mont-Saint-

Michel. Ils parcoururent aussi l'Espagne. Revenue à Sierre — et pour longtemps, cette fois — Corinna Bille tomba malade. De longs mois, il lui fallut rester alitée, à Chandolin, n'ayant autour d'elle que la neige ou les oiseaux. C'est alors, dans ses heures de silence, qu'elle sentit s'éveiller l'impérieux besoin de fixer sur le papier tout le merveilleux dont son âme était pleine.

D'abord, elle composa quelques nouvelles dont l'une obtint, en 1933, le premier prix de l'Institut national genevois. D'autres suivirent, publiées par des revues, puis des poèmes en vers libre qui composent un charmant recueil aujourd'hui presque introuvable: *Printemps*. Enfin, d'une encre qui gelait au bout de sa plume, elle ébaucha: *Théoda*.

La santé heureusement rétablie, Mme Corinna Bille peut aujourd'hui se livrer sans entraves au travail. Elle prépare un recueil de nouvelles: *Douleurs paysannes* et deux nouveaux romans: *Le sabot de Vénus* et *Les Raisins de verre*. Beaucoup de petits génies ont présidé à son entrée dans la carrière. Et l'un d'eux, je crois, lui souffle à l'oreille les titres de ses ouvrages.

Dorette BERTHOUD.

1 On sait qu'un des prix de la Fondation Schiller vient d'être attribué à Corinna Bille (*Réd.*).

ÉCOLE VINET
Ecole pour Jeunes Filles — 104^e année
Classes préparatoires, secondaires
et gymnase.
LAUSANNE - RUE DU MIDI, 13
TÉLÉPHONE 2.44.20

Les fleurs ont leur langage
Les plus belles
Les plus fraîches
se trouvent chez **Hirt**
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60
GENÈVE

BAECHLER
teint tout, nettoie tout!

GRANDE MAISON DE BLANC
14, RUE DE RIVE **Calicoes** Angle Rue Verdaïne
La Maison des bonnes qualités

Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin

Autour du postulat Oprecht.

Le Bureau du Comité d'action pour le suffrage féminin en Suisse, constitué à Berne le 10 mars dernier pour appuyer le postulat Oprecht déposé au Conseil national, s'est réuni à Berne, le 27 mai, au Daheim, sous la présidence de Mlle A. Quinche (Lausanne). Il a pris connaissance des démarches faites dès lors auprès des conseillers nationaux, de l'adhésion de nouvelles associations, telles la Ligue du Gothard, la Guilde des Coopératives de Suisse, l'Union des Syndicats suisses, etc.

Des lettres réclamant de l'appui et des secours financiers seront encore adressées à des associations qui n'assistaient pas à la séance du 10 mars, ou qui n'ont pas encore donné leur adhésion, ainsi qu'aux associations et partis politiques.

Le Comité d'action sera complété par l'adhésion de personnalités des deux sexes qui ont rendu d'éminents services au suffrage féminin. Des Commissions seront constituées: propagande, finances, presse, conférences, liaison avec le Conseil national et les associations, etc. On projette d'organiser pour cet automne, à Berne, une grande manifestation publique réunissant tous les membres du Comité et des associations qui ont donné leur adhésion.

Enfin, Mlle Grutter (Berne) a posé la question de la coordination du travail du Comité d'action avec les initiatives déposées dans plusieurs cantons, notamment avec le travail intense des Bernois pour obtenir le droit de vote communal.

Chez les suffragistes vaudoises...

L'Association vaudoise pour le suffrage féminin a eu son assemblée annuelle le 12 mai au Lycée de Lausanne, sous la présidence de Mlle Quinche, qui a eu le plaisir d'y saluer les déléguées de la section de Montreux reconstituée; quatre sections seulement étaient représentées. Mlle Quinche a donné connaissance des démarches faites auprès des conseillers nationaux vaudois à propos du postulat Oprecht; seul a répondu M. H. Cottier (Lausanne), mais nous savons que plusieurs députés sont, sinon suffragistes, du moins féministes. Sur la demande du Parti radical suisse et du Secrétariat féminin suisse, Mlle Quinche a fait une petite enquête sur la participation féminine dans les commissions